



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Élections Professionnelles 2018 : le jeudi 6 décembre 2018, votre vote est important !

Le renouvellement général des instances de concertation au sein des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux aura lieu le **Jeudi 6 décembre 2018**.

Vous serez invités à élire les personnes qui vous représentent :

- aux commissions administratives paritaires locales (CAPL) ou départementales (CAPD) compétentes sur les questions relatives à la situation professionnelle et la carrière des agents titulaires et stagiaires,
- au comité technique d'établissement (CTE), notamment consulté sur l'organisation du travail au sein de l'établissement et sur vos conditions de travail,
- à la commission consultative paritaire sur les questions relatives à la situation professionnelle des agents contractuels.

Le renouvellement de ces instances constitue un évènement majeur dans la carrière des agents et la vie des établissements publics de santé.

Selon votre statut (titulaire, stagiaire ou sous contrat) et votre position (en activité, en détachement ou en congé parental) vous voterez à un ou plusieurs des différents scrutins.

Journée mondiale sans tabac



L'équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) s'est mobilisée le 31 mai contre le tabac.

Dans le cadre de la journée mondiale sans tabac qui avait pour thème cette année « le tabac et les cardiopathies », l'ELSA a accueilli usagers et personnels dans le

hall de l'hôpital pour informer largement sur le tabagisme, important facteur de risque de cardiopathies coronariennes, d'AVC et de maladies vasculaires périphériques.

Des informations sur les aides au sevrage ont pu ainsi être diffusées avec la participation de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) auprès d'un public nombreux. Des rendez-vous de consultations spécialisées ont même été pris directement sur le stand.

Fête de la musique



Jeudi 21 juin, Marco BECHERINI, danseur et chorégraphe et les membres du programme « Arles au corps » ont proposé dans le hall, une chorégraphie « Jeux de tables », issue des ateliers hebdomadaires du projet aux nombreuses personnes attendant leur RDV en consultation et aux personnels présents.

Depuis 2016, patients et soignants du centre hospitalier Joseph Imbert participent collectivement à des ateliers hebdomadaires sur ce programme qui s'est enrichi cette année par la participation des étudiants de l'IFSI pour cette création lors de laquelle sont également intervenus Lise ARBIOL, chanteuse et Serge ARBIOL, luthiste.

L'équipe de l'hôpital de jour de médecine et d'oncologie médicale (chef de service Dr Malika CHAOUICHE, cadre de santé Mme Viviane ARNAUDET) et le comité des soins de support (coordinatrice : Dr Sophie ALIBERT) assurent le suivi et l'organisation de ces ateliers.

Une représentation qui a eu les honneurs de la presse locale qui l'a mise en avant le lendemain dans son sujet général consacré à la fête de la musique en Pays d'Arles.

Sommaire

Le compte personnel de formation, c'est quoi ?	P.2
EPU hémodynamique	P.2
Dons d'organes : nous sommes tous donateurs	P.3
Le centre hospitalier d'Arles accueille les 20èmes rencontres de l'URBH	P.3
Exposition mosaïque	P.3
Focus métier : assistante sociale du personnel	P.3
Deuxièmes Rencontres Arlésiennes de la Psychiatrie (RAP)	P.4
Projet écologique « autour du lavoir » à la résidence du Lac	P.4
Chiens visiteurs en EHPAD	P.4
Bienvenue au docteur	P.4
Un nouveau chef de service pour l'imagerie	P.4
Mouvements du personnel	P.4

Le compte personnel de formation, c'est quoi ?

Le compte personnel de formation (CPF), alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) mais les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

Le CPF c'est quoi ?

Compte personnel d'activité (CPA)

- Renforcer autonomie et liberté d'action de son titulaire
- Faciliter son évolution professionnelle



Compte personnel de formation (CPF)

- Accéder à une qualification
- Développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle



Compte d'engagement citoyen (CEC)

- Reconnaître et encourager l'engagement citoyen d'un fonctionnaire
- Les activités de bénévolat peuvent ouvrir droit à des heures de formation.

Qui peut bénéficier d'un CPF ?

Tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière, titulaires, stagiaires ou contractuels en CDI ou CDD.

Comment est alimenté le CPF ?

Principe général d'alimentation :

- Chaque agent acquiert 24h/an à compter du 01/01/2017 dans la limite de 120 heures, puis 12h/an jusqu'au plafond de 150 heures.
- Les heures précédemment acquises sont transférées sur le CPF.

Cas qui ouvrent droit à des heures complémentaires :

- Les agents ne disposant pas d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) bénéficient de 48 heures par an jusqu'au plafond de 400 heures.
- Les agents risquant de se trouver dans une situation d'inaptitude bénéficient d'un abonnement de crédit d'heures dans une limite de 150 heures.

Les heures acquises au titre du CPF sont-elles utilisables auprès de tout employeur ?

Le CPF constitue un droit portable : les heures acquises dans le secteur privé sont transférées lors du recrutement dans la fonction publique, et inversement.

Comment être conseillé ?

Par l'employeur, l'ANFH, Pôle emploi, l'Apec, les missions locales, les OPACIF, le Cap emploi pour les personnes en situation de handicap.

Quelles formations peuvent être réalisées au titre du CPF ?

- Une formation qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (quelle que soit la nature du projet)
- Une formation diplômante ou qualifiante inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle (<http://www.cnpc.gouv.fr/>)
- Une formation à visée professionnalisante
- Les formations de type « cléa » sont éligibles, (cléa, la certification socle de connaissances et compétences professionnelles du Copanef). Voir sur <http://www.certificat-clea.fr>

Comment faire la demande d'utilisation du CPF ?

- La demande se fait à l'initiative de l'agent selon les modalités définies par l'employeur. Il devra recueillir l'accord préalable de son employeur pour mobiliser son CPF.
- Cette autorisation est la condition indispensable au financement de sa formation.

Comment créer et consulter son compte ?

L'activation du compte et la consultation sont possibles via un service dématérialisé gratuit géré par la caisse des dépôts et consignations, accessible à partir du portail de la Caisse des Dépôts et Consignations dès la fin du 1^{er} semestre 2018 : www.moncompteformation.gouv.fr.

Les agents de niveau de formation égal ou inférieur au CAP et BEP doivent le mentionner dans leur compte afin de pouvoir bénéficier des heures complémentaires.



EPU hémodynamique

Le 5 juin, le Dr Karim DEBBAT, chef du service de réanimation et surveillance continue a réuni un public nombreux, pour la plupart anesthésistes-réanimateurs exerçant en régions Paca et Occitanie dont le Professeur Jean-Yves LEFRANC du CHU de Nîmes, pour une soirée d'enseignement post universitaire consacrée aux troubles hémodynamiques en réanimation et en anesthésie.

Au programme, deux conférences-débats :

⇒ « Sécurité hémodynamique au bloc opératoire : du monitoring à la décision thérapeutique » par le Professeur Matthieu BIAIS qui exerce au sein du service anesthésie-réanimation du groupe hospitalier PELLEGRIN du CHU de Bordeaux.

⇒ « Le patient en insuffisance circulatoire : quels outils de monitoring pour quelles décisions thérapeutiques en 2018 ? » par le Professeur Xavier MONNET, chef du service de réanimation du groupe hospitalier du Kremlin-Bicêtre (AP-Hôpitaux de Paris).

Une soirée qui a été marquée tant par la qualité des présentations que par celle des nombreux échanges avec les participants.



Don d'organes : nous sommes tous donneurs



Il appartient à chaque citoyen de se positionner clairement par rapport à la question cruciale du don d'organes afin d'éviter à ses proches tout questionnement le jour où une demande de prélèvement pourrait leur être posée. Car les proches, à ce moment toujours critique, se retrouvent dans une situation d'impasse, sont vulnérables et déclarent souvent aux équipes que le sujet n'a jamais été évoqué avec celui qu'ils viennent de perdre.

La coordination hospitalière dirigée par le Dr Karim DEBBAT est venue au contact du public le 22 juin pour apporter toutes les réponses à ses interrogations et permettre à chacun de se positionner clairement par rapport au don d'organes.

Le centre hospitalier d'Arles accueille les 20èmes rencontres de l'URBH Méditerranée



Le 21 juin 2018, l'hôpital d'Arles a accueilli les 20èmes rencontres de l'Union des Responsables en Blanchisserie Hospitalière (URBH) zone Méditerranée qui regroupe la majeure partie des établissements hospitaliers publics du sud-est du pays.

16 établissements des régions PACA et Occitanie, de Perpignan à Nice, et 6 partenaires techniques se sont réunis afin d'échanger sur l'actualité du secteur et notamment la démarche RABC, processus qualité en blanchisserie.

Cette journée a également été l'occasion pour l'établissement de présenter son projet de mutualisation avec la blanchisserie des Hôpitaux des Portes de Camargue.



EXPOSITION MOSAÏQUE
Depuis 2008, l'activité mosaïque est proposée par un binôme de soignants de l'hôpital de jour et du CATTP d'Arles, tous les mardis après-midi dans une salle d'activité de l'unité Jean Gérardin. Cet atelier transversal est ouvert aux patients de l'ensemble des structures du secteur de Psychiatrie Générale.
Le 3 juillet 2018 de 14h00 à 18h00, une exposition sera organisée dans le hall de l'unité Jean Gérardin pour découvrir les réalisations de cet atelier. Vous êtes tous invités.

Assistante sociale du personnel

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Lise Corso, j'ai 37 ans et en parallèle de mon activité au sein du service de psychiatrie adulte, je suis l'assistante sociale du personnel du centre hospitalier.

Dans le cadre de cette fonction, quel est votre rôle ?

J'accueille les agents hospitaliers (en activité ou retraités) et je les aide à résoudre des problèmes divers, problèmes qui ont un impact sur leur environnement de travail. Pour vous donner des exemples, ces derniers peuvent être :

- Personnels : budget, santé, logement, famille...
- Professionnels : relations dans le travail, reclassement professionnel, handicap, arrêt-maladie, départ à la retraite...

Je contribue également au bon déroulement de la vie sociale au sein du CH, en collaboration avec le médecin du travail et en apportant un éclairage spécifique auprès de la DRH.

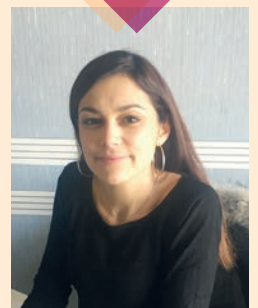
Comment s'articule votre intervention ?

Tout d'abord, je peux être sollicitée par plusieurs acteurs : agent en activité ou retraité, cadre, direction, organisme social... S'en suit un entretien individuel avec l'agent concerné. Celui-ci me permet de connaître la situation dans sa globalité, car bien souvent il n'y a pas un seul problème pour une solution ; il est nécessaire de traiter les problématiques dans leur globalité. En fin de parcours, j'instruis le dossier en sollicitant les dispositifs de droits communs ou organismes spécifiques tels que le CGOS, la MNH afin d'adapter du mieux que possible la réponse. Bien sûr, l'exercice de ma fonction se fait dans le plus strict respect du secret professionnel.

Comment peut-on vous contacter ?

J'assure une permanence et je reçois les agents qui le souhaitent (sur rdv) les mardis et mercredis. Je suis également disponible par email : lise.corso@ch-arles.fr ou par téléphone au 04 90 49 45 41.

FOCUS MÉTIER



Deuxièmes Rencontres Arlésiennes de la Psychiatrie (RAP)



Parce que le travail en psychiatrie demande un ajustement permanent de la relation aux personnes accueillies, un temps de rencontre entre professionnels afin d'échanger, parler, penser, élaborer, peut permettre d'inventer des modalités thérapeutiques adaptées à chaque patient est indispensable. Les RAP ont été créées pour cela en étant un moyen de renforcer les liens institutionnels par le biais d'un support visuel (film documentaire) suivi d'un débat avec des intervenants extérieurs.

Le collectif des RAP, en partenariat avec l'association Entrego et le centre hospitalier a organisé le mardi 26 juin la deuxième édition sur le thème « Ce qui nous lie, de quels liens l'institution psychiatrique est-elle la fabrique ? » lors de laquelle a été projeté le documentaire « La faim des fous ». Franck SEURET (réalisateur du film) et Hervé BOKOBZA (psychiatre) et Agnès BENEDETTI (psychanalyste) ont participé au débat animé qui s'est instauré entre les nombreux participants.



Projet écologique « autour du lavoir » à la résidence du Lac

Surfant sur la tendance du retour à l'utilisation de produits naturels, l'équipe multidisciplinaire de l'EHPAD du Lac (PASA-ergothérapeute-agents des soins) propose un projet reposant sur la redécouverte des pratiques anciennes de nos résidents.

Ainsi, jusqu'à la fin du mois de juin une série d'ateliers et de sorties sont proposés : ateliers mémoire autour de l'hygiène du linge et des pratiques d'antan (lavoir, lavandière, lessiveuse...) ; ateliers sensoriels sur les odeurs (savons, lessives et huiles essentielles) ; réalisation de produits



de lavages (savonnettes, lessive, adoucissant...) et leurs emballages ; création du livret de recettes de grand-mère et des sorties aux différentes savonneries de la région de Salon-de-Provence.

Leurs diverses créations seront mises en vente lors des futurs repas des familles.



Bienvenue au docteur



Dr Daiana DRUTA, gynécologue obstétricienne, a pris ses fonctions au sein de la maternité et du service de gynécologie le 1^{er} juin 2018.

Le Lettre lui souhaite la bienvenue.

Chiens visiteurs en EHPAD

Ils s'appellent Toby, Snoopy ou encore Domino et font le bonheur des résidents des EHPAD du Lac et Jeanne Calment. En effet, chaque visite de l'association « Un chien, un sourire » est attendue avec impatience.

Chaque maître fait évoluer son chien sur un petit parcours, enchaînant sauts et slaloms. Chaque animal a son caractère propre, et quel que soient leurs performances ou maladresses, ils sont toujours accueillis à bras ouverts. A leur contact, les résidents rient de bon cœur, et certains vont même jusqu'à accepter les petits toutous sur leurs genoux pour des caresses.

Le chien visiteur apporte une distraction, mais au-delà de l'aspect récréatif, c'est aussi un contact et un réconfort. Ce n'est pas un thérapeute mais il contribue, à son insu, au bien-être des personnes en perte de repères et parfois d'affect.



Un nouveau chef de service pour l'imagerie



Le Dr Serge OVTCHINNIKOFF, spécialiste en imagerie cancérologique diagnostique et interventionnelle, praticien hospitalier au CHU de Nîmes, prendra ses fonctions de chef du service d'imagerie le 1^{er} juillet 2018. Il remplace à cette fonction le Pr Jean-Paul BEREGI appelé à de nouvelles missions.

Le Lettre lui souhaite la bienvenue en tant que chef de service et remercie le Pr BEREGI pour le travail accompli depuis janvier 2011 à la tête du service d'imagerie du centre hospitalier d'Arles.

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 mai au 10 juin 2018 :

M. Nicolas SAUZE (agent d'entretien qualifié) et Mmes Maité GASCON VIXQUERT (auxiliaire de puériculture) et Aude CHASTAN (aide-soignante).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mmes Amina AFFANE et Habiba MEGHRICHE (ASH qualifiée), M. Nicolas GAUTIER (agent d'entretien qualifié), Mme Marie-Françoise HARRIS, Edwige NKETCHA, Mélanie JULIAN MICHEL, Ophélie PERNY et M. Quentin MASSEBAU (IDE).